

**IMPRIME D'INSCRIPTION /COURS DE NATATION
PISCINE POMMIERS - 2025/2026**

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE
A la piscine des pommiers -Le Bourg- Léhon 22100 Dinan
Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine lors de l'inscription
Pour les paiements par chèque, l'ordre est : Régie Piscine Pommiers

Je soussigné (e),
NOM, PRENOM _____
DATE DE NAISSANCE _____
Nom et prénom du jeune pour les cours ados et enfants _____
DATE DE NAISSANCE _____
ADRESSE _____ COMMUNE _____
EMAIL (OBLIGATOIRE) _____
TEL 1 _____ TEL 2 _____
TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE _____
☐ Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile
NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE _____

JOUR ET HORAIRE SOUHAITES

(Début des cours le **02 septembre** pour les adultes et le **15 septembre** pour les adolescents et les enfants)

ADULTES - Cours de natation collectif au trimestre

104,05€ Dinan Agglomération / **111,10€** Hors Dinan Agglomération

- ☐ LUNDI 19 H - Perfectionnement (grand bain) ☐ MARDI 19 H - Perfectionnement (grand bain)
☐ MARDI 19 H - Aquaphobie (petit bain) ☐ MERCREDI 19H - Perfectionnement (grand bain)
☐ MARDI 19 H - Autonomie (grand bain) ☐ VENDREDI 19 H - Autonomie/perfectionnement (grand bain)

ADOLESCENTS (à partir de 11 ans) - Cours de natation au trimestre

70,70€ Dinan Agglomération / **78,80€** Hors Dinan Agglomération

- ☐ MERCREDI 14H30 - Perfectionnement ☐ MERCREDI 15H30 - Autonomie (début des cours semaine 45)
☐ MERCREDI 16H30 - Initiation (début des cours semaine 45) ☐ SAMEDI 16h30 - Perfectionnement

ENFANTS (à partir de 6 ans) : Forfait 5 Séances (test de natation prévu mercredi 10 septembre 2025 entre 12h30 et 14h30)

42,45€ Dinan Agglomération / **47,50€** Hors Dinan Agglomération

- ☐ LUNDI 17H15 - Initiation (petit bain) ☐ MERCREDI 13H30 - Initiation (petit bain)

ENFANTS (à partir de 6 ans) - Cours de natation au trimestre (test de natation prévu mercredi 10 septembre 2025 entre 12h30 et 14h30)

78,80€ Dinan Agglomération / **83,85€** Hors Dinan Agglomération

- ☐ MARDI 17H15 - Autonomie ☐ MERCREDI 14H30 - Perfectionnement ☐ MARDI 18H00 - Perfectionnement
☐ MERCREDI 13H30 - Autonomie ☐ SAMEDI 14h30 - Initiation ☐ SAMEDI 15h30 - Autonomie

SOUS RESERVE DES PLACES DISPONIBLES

A renseigner par l'agent d'accueil de la piscine
Date de la première séance :
Date de la dernière séance :

REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur. L'inscription annuelle correspond à un engagement de 30 cours minimum.

ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.

ARTICLE 3

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative. ***En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée.***

Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.

ARTICLE 4

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de:

La gestion et suivi des inscriptions aux cours,

La gestion des cartes d'adhésion

La facturation du service.

Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont :

Le service sport enfance- jeunesse,

Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,

Le service Finances de DINAN Agglomération,

Le Trésor Public

Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.

Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse e.lebai@dinan-agglomeration.fr

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse :

cil@cdg22.fr. »

DATE ET SIGNATURE